

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50
Six mois. . . 26.50
Un an. . . 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 18 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement cesse, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX 7 MAI 1876.

Bulletin du jour

Le Snobisme démocratique vient d'enfourcher un nouveau dada. Un de ces badauds inoffensifs, dont toutes les idées sont dangereuses, a imaginé qu'il était urgent pour la France de fêter la commémoration solennelle de Voltaire et Rousseau. Les tribuns exaspérés qui déclament quotidiennement dans le Peuple et dans les Droits de l'Homme commencent à voir que leurs divagations sur l'annuité ne suffisent plus pour amener la foule et pour remplir leur caisse. Ils se sont jetés sur cette pensée, de même qu'un reporter à court d'assassinats se jette sur la moindre tentative de suicide inspirée d'une gilette par un premier désespoir d'amour. Ils ont loué l'intention; ils ont amplifié la sottise et l'inconvenance que comportent après Sedan, la glorification de Voltaire, après la Commune l'apothéose de Rousseau; ils se préparent manifestement à transformer ce rêve d'un cerveau creux en machine de guerre politique.

Le procédé dont ils se servent pour cela et dont ils usent déjà est fort simple. Les principes de 1789 disent-ils déjà sortis des œuvres de Voltaire et de Rousseau, comme l'arbre sort de la semence, et en cela ils ont raison; refuser continuellement de glorifier Voltaire et Rousseau est de la part des premiers magistrats et des fonctionnaires d'une République, même modérée et révisable, protester implicitement contre les principes et contre le fait, c'est s'insurger presque contre l'histoire et contre la loi. Cette dernière façon d'argumenter est absurde. Mais quelle est l'absurdité qui n'a pas chance d'être acceptée comme parole d'Évangile par le pauvre peuple affolé qui achète la prose empoisonnée de Rochefort et le papier malsain du ridicule M. Floquet?

Nous ne verrions pour notre part aucun inconvénient à ce que la démocratie française se donnât le ridicule de fêter deux auteurs demodés qu'elle est d'ailleurs hors d'état de comprendre et qui, s'ils revenaient sur terre, seraient des réactionnaires forcés et traiteraient leurs plus chauds partisans de cacochybes. Il nous plairait même particulièrement que la France, la France honnête vit que, même après Sedan le patriotisme révolutionnaire ne repudie pas toute solidarité avec celui qui chanta Robespierre.

Héros du Nord je savais bien que vous aviez vu les dernières Des soldats du roi très-chrétien.

écrivait Voltaire à Frédéric-Le-Grand. Parmi les publicistes qui demandent une apothéose officielle pour Voltaire, il en est certainement qui, comme M. Jules Simon, ont lu ces vers et connaissent même les lettres où Voltaire ne fait point difficulté d'avouer qu'il espionnait le cabinet du cardinal Fleury pour le compte du Prussien. Et si le souvenir de ces peccadilles ne les a point détournés de leur dessein, c'est que vraiment ils font bon marché de l'honneur national et de l'indépendance du pays. — Ce qu'il était bon que d'irréconciliables preuves démontrassent.

Mais en réalité nous verrions avec la plus vive peine le gouvernement ou même quelques ministres agissant individuellement, s'associer même par voie de tolérance à la manifestation projetée, et nous fondons ce sentiment sur une vérité de fait que nous croyons irrécusable.

Nous craignons que si le gouvernement français prend une part quelconque à cette ovation décernée à deux philosophes qui faisaient profession l'un de haïr, l'autre de mépriser les rois, l'Europe monarchique ne s'émeuve de ces crâneries populacières et ne les prenne au sérieux et même au tragique. Une manifestation solennelle et nationale en faveur du principe républicain est dangereuse au moins autant que ridicule. Les républicains ne veulent pas se mettre en tête que la France, entourée d'États monarchiques, est surveillée et menacée précisément à cause du caractère excentrique de son gouvernement; mais il est, nous l'espérons, dans les conseils du maréchal de Mac-Mahon, des hommes d'État, qui, plus avisés ou moins sceptiques que M. Decazes, le comprennent et avertissent le chef de l'État du péril que le fanatisme démocratique peut faire courir à la patrie.

On lit dans la Décentralisation :

« On nous demande ce que nous pensons de l'idée lancée par les organes radicaux pour la célébration du Centenaire de la mort de Voltaire et de Rousseau. Nous trouvons ce projet tout naturel. Quoique Voltaire et Rousseau aient eu beaucoup d'esprit, le parti radical le leur pardonne en considération de la forte haine qu'ils ont montrée pour le catholicisme et du mal qu'ils ont fait aux mœurs. Ils méritent une vie crapuleuse et moururent en brutes, cela est plus que suffisant pour être glorifiés. »

« Le parti radical ne demandera-t-il pas que le Panthéon lui soit rendu pour la cérémonie? »

Les Français en Alsace

Le Journal d'Alsace, du 3 mai publie la lettre suivante :

Strasbourg, 29 avril. Monsieur le Rédacteur, J'ai l'honneur de vous informer qu'à la date du 5 janvier 1873, un décret de M. le président supérieur d'Alsace-Lorraine autorisa la vente de mes ma chandises, qui je dois l'ajouter sont de provenance française. J'ai payé en règlement contributions, timbre, patente; le tout réuni fait une grosse somme de plusieurs milliers de francs. Le commerce, vous le savez, à ses hauts et ses bas, mais en somme, malgré la concurrence de négociants vendant le même article, que les uns reçoivent de France, et que les autres tiennent d'Allemagne, j'arrivai à joindre les deux bouts. La clientèle connaissait le chemin de la maison. Certains articles se vendaient mieux que d'autres plus chers que les produits similaires allemands; mais comme mes articles étaient de bonne qualité, le client passait par la dessus.

Hélas! monsieur le Rédacteur mes beaux jours sont passés. Pourquoi? Je vous le dirai : Il y a trois ou quatre semaines, je reçois une commande, l'expédition la marchandise, le client accuse réception. Il accepte la marchandise et la trouve bonne. Huit jours après, avis du client qui n'en veut plus.

— Mais pourquoi? — Elle est de provenance française. — Mais vous le savez avant de prendre la livraison, et du reste elle est autorisée? — C'est que je vous le dis, moi, je voudrais bien, mais... — Eh bien, quoi, mais? — Le Kreisdirector ne veut pas. — Je vous promets, M. le rédacteur, que je n'ai jamais rien fait à M. le Kreisdirector, et voilà ce que M. le Kreisdirector me fait. Il lit encore mieux que cela. Il envoia à mon client un négociant comme moi, un concurrent, qui vend la même marchandise étiquetée d'une marque allemande, et lui fit dire de se fournir chez celui-là. Oui, M. le rédacteur, M. le Kreisdirector fait non-seulement tout ce qui concerne son état, mais encore il distribue les bonnes adresses.

Que voulez-vous que je devienne maintenant? qui relèvera mon commerce des coups que lui por e M. le Kreisdirector, auquel je n'ai rien fait? M. le Kreisdirector, qui donne de bonnes adresses, me donne-t-il aussi les fonds nécessaires pour ma patente, pour le timbre, pour les contributions, pour l'enregistrement, pour... je m'arrête, il y en a trop. Un mot encore pour vous dire ce qu'est mon commerce. — Je suis négociant en assurances, ou agent d'assurances, comme vous voudrez. — Mon client était M. le maître de Birgenadorf, canton de Hochfelden. — La bonne adresse est celle d'une compagnie allemande dont je tiens le nom à votre disposition. Veuillez agréer, etc. MATHIS.

Le Journal d'Alsace ajoute que ce fait « est d'autant plus grave qu'il n'est pas isolé. Nous savons, en effet, nettement, dit-il, que d'autres compagnies d'assurances, ou plutôt que toutes les compagnies françaises ayant une direction en Alsace-Lorraine ont à se plaindre de procédés semblables; ces procédés ont même été tels que ces compagnies ont adressé à M. le président de la Base-Alsace, pour porter à sa connaissance ces agissements.

Missions d'Afrique.

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple, de Nantes : Un jeune missionnaire, enfant de notre diocèse, vient d'être victime de son dévouement pour le salut des âmes.

M. l'abbé Philippe Ménoret, de Saint-Etienne-de-Montluc, parti, il y a quelques mois, pour les missions africaines, avait été envoyé par Mgr Lavigerie prêcher la bonne nouvelle aux sauvages du grand Sahara. Il avait pénétré, nous dit-on, jusqu'à Tombouctou. De cette contrée, aucun missionnaire catholique n'était encore revenu. M. l'abbé Ménoret s'attendait donc à subir le martyre, cette perspective n'avait pas effrayé son courage ni altéré son zèle. Ducie à la voix de son évêque, il partit évangéliser cette contrée assise à l'ombre de la mort. Un supplice affreux était réservé à son âme apôtre.

On le voit assure que M. l'abbé Ménoret a été massacré et dévoré par les prédateurs sauvages du centre de l'Afrique.

Le gouvernement laisse réhabiliter la Commune. Voici ce que peut écrire le Peuple, de Paris :

« Dans ces jours sanglants, Paris, plus sobre que Sparte et plus grand que Rome, était aussi plus charmant qu'Athènes. La vaillance des citoyens était superbe, la vaillance des femmes était souriante. »

Et allez donc, puisqu'on vous laisse dire; ne vous gênez pas!

Il faut être logique.

Le procès, ou plutôt les procès politiques ne sont heureusement pas mon affaire. Mais au cours de l'audience consacrée par la Chambre des appels correctionnels de la Seine à l'examen de la cause des Droits de l'Homme, il s'est produit un incident, un épisode qui peut être retenu ici. Parmi les inculpés figurait un tout jeune homme, M. Albert Deville, âgé de vingt-deux ans à peine. Ce jeune homme est l'auteur de l'article qui a motivé les poursuites et les premières condamnations. M. le président s'adressant à lui.

— Monsieur Deville, acceptez-vous la responsabilité de cet article?

— Oui.

— Avez-vous quelques observations à présenter?

— Je m'en rapporte à ce que dira mon défenseur.

On le voit ce jeune homme n'essaye pas d'atténuer par son attitude la gravité de l'accusation qui pèse sur lui; il a défendu énergiquement la cause de l'annuité, il a pris hautement parti pour les condamnés de la Commune; il ne regrette ni ne retranche aucune de ses paroles.

M. Engelhard, avocat de M. Deville, va en quelques mots nous donner l'explication de la conduite de son client.

« M. Deville, messieurs, dit le défenseur, à un défaut dont il se corrigera certainement; il est jeune, il a les passions vives et ardentes de la jeunesse; ses opinions politiques sont très accentuées. On comprend qu'il ne peut être autrement quand on connaît la famille de M. Deville. »

« Son grand-père a été représentant à la Constituante de 1848 et à la législative. Il a été compromis dans l'affaire du 13 juin il a été déporté. Il est mort en prison. Son oncle, l'éminent docteur Deville, a été proscrit au 2 Décembre. Dans ces conditions, n'est-il pas naturel que M. Deville considère l'annuité non comme une grâce, mais comme un droit? C'est ainsi que M. Georges Deville a voulu être défendu. Mais voici qu'intervient tout à coup un personnage inattendu : le père. M. Deville père a écrit une lettre à M. le président de la Chambre des appels. Cette lettre, naturellement, n'a pas été publiée, mais il est facile d'en deviner le contenu et l'objet; après avoir lu dans le compte rendu du procès des Droits de l'Homme cette déclaration hautaine de M. Georges Deville :

« — Je n'ai qu'un mot à dire. Je regrette que mon père ait cru devoir implore une indulgence quelconque. Quant à moi, je n'en demande pas. »

— Ce père qui, après avoir élevé son fils dans les idées les plus démocratiques, estime néanmoins que son fils « va trop loin », et sollicite l'indulgence des juges, — m'a rappelé un livre de Charles de Bernard, romancier exquis, d'une vérité et d'une observation profondes, trop peu lu de la génération présente. Ce livre a pour titre : Un Homme sérieux. C'est l'histoire d'un honorable bourgeois du règne de Louis-Philippe, député centre gauche, ne laissant jamais échapper une occasion de parler des « grands principes de 89 », des « géants de 89 », des « empiétements du clergé », et de proclamer que « l'insurrection est le plus saint des devoirs. » Au demeurant le plus honnête homme du monde, incapable de renverser « la société » et bonnant à la théorie ses convictions et ses aphorismes. Mais l'homme sérieux a un fils; ce fils, par une logique inévitable, commence son éducation politique et sociale précisément au point extrême où s'arrêtent les opinions de son père : avec la fougue de la jeunesse, il n'hésite pas à passer de la théorie à la pratique. En vain le père essaie de le retenir. Rien ne l'arrête. C'est comme un jeune poulain emporté. L'homme sérieux finit par être amené aux sentiments les plus réactionnaires, « à la vue de ce qu'il considère comme des « excès déplorables. » Je me borne à indiquer à grands traits le thème principal de ce livre, qui loin d'avoir vieilli, est peut être encore plus vrai aujourd'hui qu'hier.

M. Deville père n'est pas, que je sache, un homme politique. Mais son père a été député, et député républicain ardent; mais son frère a partagé les mêmes opinions, et son père et son frère ont payé, l'un de l'emprisonnement, l'autre de l'exil leur fidélité inébranlable à cette foi politique. Le temps a marché depuis l'Homme sérieux qui « n'aime pas à se compromettre. » M. Deville, — le grand-père et l'oncle du jeune rédacteur des Droits de l'Homme, — ont mis en pratique le vers célèbre :

« La foi qui n'agit pas, est-ce un foi sincère? Ils ne se sont pas contentés de croire; ils ont agi. Il ont été vaincus. Leur souvenir n'a dû jamais cesser d'être cité comme un exemple devant ce jeune homme; aux yeux de ce jeune homme, ce souvenir a pris les proportions d'une véritable légende. Une occasion se pré-

sente de venger ces deux mémoires, en affirmant hautement le droit à la révolte. M. Georges Deville saisit cette occasion. Alors le père intervient, et ces souvenirs qui ont servi d'exemple au fils, il ne les invoque plus que comme excuse. Le fils n'admet pas ce moyen de salut. Il est dans son rôle : c'est le père qui n'est plus dans le sien. Quand on a jeté dans une jeune âme la première semence, les premiers principes de l'idée républicaine, il faut aller jusqu'au bout et accepter toutes les conséquences.

Cette logique rigoureuse n'empêche nullement M. Deville père d'être à plaindre. Mais qu'y faire? M. Georges Deville est demeuré dans la tradition, tandis que son père en est sorti en essayant de plaider les circonstances atténuantes. DANCOURT.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Société industrielle du Nord de la France

Assemblée générale mensuelle du 25 avril
Présidence de M. KUELMANN (SUITE).

Dosage des nitrates en présence des matières organiques, par M. Lac mbe. — M. le comte de Suse, nouveau procédé pour le dosage des nitrates en présence des matières organiques.

Ce procédé n'est autre que celui de Schloßling légèrement modifié. Il consiste à mettre la solution contenant le nitrate à doser dans un ballon où l'on a fait le vide en présence d'un excès de perchlorure de fer chargé d'acide chlorhydrique. Quand le mélange est effectué, on fait bouillir et on reçoit le bioxyde d'azote qui se sépare dans une cloche graduée reposant sur le mercure. L'acide carbonique, s'il se trouve du carbonate n'émané au nitrate, ainsi que les vapeurs d'acide chlorhydrique, sont absorbés par une solution concentrée de potasse caustique qu'on a fait monter au sommet de la cloche. La réaction terminée, on mesure le volume du gaz et on calcule l'acide azotique correspondant.

Sur la manière d'expertiser, en cas d'incendie, les établissements industriels, par M. Paul Séé. — En l'absence de M. Paul Séé, M. Pointe donne lecture de son manuscrit sur la manière d'expertiser, en cas d'incendie, les établissements industriels.

Le contrat d'assurance contre l'incendie n'est pas toujours l'objet d'une sérieuse attention de la part de l'assuré. M. Séé dans son mémoire, étudie les précautions qui sont à prendre par l'assuré pour connaître la situation qui lui adviendra. Il s'occupera seulement d'ailleurs de l'expertise des objets assurés avant la signature de la police, pendant le cours de cette police et lors du règlement d'un sinistre. Il est juste que l'assuré ne doive payer que les objets réellement existants, et à leur valeur réelle au moment du sinistre, indépendamment des évaluations de la police; mais il ne s'ensuit pas que l'assuré ne doive pas se rendre compte de la valeur réelle des objets qu'il fait assurer, non-seulement au moment de la signature de la police, mais même ultérieurement. L'auteur recommande aux assurés : 1° de faire une expertise préalable aussi complète que possible de leur mobilier, 2° de faire un inventaire spécial d'insurable; 3° de modifier tous les ans la valeur de ce mobilier en raison de la dépréciation.

Il donne d'utiles renseignements sur la manière d'évaluer le mobilier et d'en déterminer les dépréciations successives; il définit ce qu'on entend par valeur morte et valeur industrielle; il insiste sur la différence à établir entre la dépréciation et l'amortissement; celui-ci n'étant qu'une mesure de comptabilité laissée au libre arbitre du propriétaire, et qui ne peut ni ne doit intervenir en rien dans les calculs de l'expertise en cas d'assurance.

En somme, les précautions indiquées par l'auteur auront pour effet d'éviter à l'assuré de tomber dans les deux écueils ordinaires, le prime trop élevé, ou la régie proportionnelle.

Note sur l'exploitation des schistes d'Autun, par M. Du Ruisseau. — Autun est une ville remarquable au point de vue historique; ses remparts, portes, théâtre, basines, etc. attirent l'attention de l'étranger, mais ce qui le fait surtout visiter, ce sont des dépôts de schiste, d'où on extrait l'huile connue sous ce nom.

La pierre de schiste est de l'époque houillère; elle repose sur le porphyre et est située dans un triangle ayant 32 kilomètres de longueur sur 12 de hauteur; on l'exploite, soit à ciel ouvert, soit en galeries. Aménagée sur le carreau de la mine, elle est tréée et cassée en morceaux qui sont introduits dans des cornues soit verticales, soit horizontales et tournantes pour y être distillées. On obtient ainsi une première huile qui est soumise à une nouvelle distillation qui la fractionne en trois produits : l'huile la plus pure, la paraffine, et le goudron qui reste dans la cornue. De l'huile paraffine on extrait deux produits, la paraffine, dont on fait les bougies, et une nouvelle huile qui convient à la fabrication du gaz d'éclairage. On ant à l'huile d'abord recueillie, elle est lavée à l'eau, à l'acide, parée à l'eau, enfin à l'eau, et, pour terminer, soumise à une dernière opération qui la fractionne en essence et en huile lampante.

En général, 100 k. de pierre donnent :

Résidus terreux	94,00
Coke ou brai	1,20
Paraffine	0,18
Huile déparaffinée	0,42
Huile lampante	2,10
Huile légère	1,092
Pertes	1,008
	100,000

Cette industrie a eu de beaux jours, elle a été en honneur, mais le temps n'est pas loin où elle reprendra son ancienne activité, car devant l'énorme accroissement de la consommation du charbon à gaz dans les villes, les petites industries à l'écart des villes devront de nouveau y avoir recours, et cela d'autant plus qu'il existe maintenant des appareils permettant d'en extraire un gaz supérieur en tous points à celui obtenu avec le charbon.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président remercie MM. HENRY, LA COMBE, SÉZ et DU RUISSEAU de ces intéressantes communications.

Dans l'intervalle de la tenue il a été procédé au dépouillement du scrutin pour l'admission des nouveaux membres présentés à la dernière séance.

A l'unanimité : MM. Jules LEBLAN, filateur à Tourcoing, présenté par MM. A. Longhaye et F. Einoult; Louis TAUBIN, blanchisseur et apprêteur à Saint-Quentin, présenté par MM. A. Longhaye et Descamps; et P. GOGUET, ingénieur, professeur à l'Institut industriel de Lille, présenté par MM. Masquelez et Matrot, sont proclamés membres de la Société.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le conseil municipal de Roubaix se réunira, le Mardi 9 courant à sept heures 1/2 du soir, pour l'ouverture de la session de Mai.

Voici l'ordre du jour de la première séance : Installation des nouveaux membres. Question urgente des Tramways.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle on lit l'avertissement suivant aux futurs volontaires d'un an :

« Je prie les préfets de rappeler aux populations que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens et profiter du temps qui doit s'écouler d'ici au 15 septembre pour compléter autant que possible leur instruction. Leur intérêt d'autant plus impérieusement, que mon intention est, cette année, de donner aux examens professionnels le caractère d'un concours, dans lequel le nombre des candidats à admettre sera limité. »

Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis (Ile de la Réunion), est à Roubaix depuis une semaine environ. Le prélat est accompagné de son premier vicaire général, M. le chanoine Mouton, ancien professeur de philosophie au collège de Roubaix.

Voici en quels termes le journal La Malle, de Saint-Denis, rend compte, dans son numéro du 12 mars, du départ de Mgr Delannoy :

« Le Godavery est venu dimanche prendre notre courrier pour l'Europe. Il était en retard de vingt-quatre heures sur la date réglementaire de son départ; mais ce retard s'expliquait par une baisse assez sensible du baromètre et par les mauvaises apparences du temps, qui ne lui avaient pas permis de partir de Maurice le vendredi, comme d'habitude, pour se trouver dès le samedi matin en rade de Saint-Denis. »

La population du chef-lieu savait que Mgr Delannoy allait quitter la Colonie pour accomplir à Rome et en France le voyage qu'il projetait depuis longtemps et qu'il avait annoncé dans sa dernière instruction pastorale. Aussi, s'était-elle mise en mouvement pour saluer, à son départ, notre vénérable évêque, et pour lui donner un nouveau témoignage des vifs sentiments d'affection et de respect dont il est entouré de sa part.

Cet empressement si général des habitants de notre ville à se porter au-devant de Sa Grandeur avait quelque chose de particulièrement touchant. Dès longtemps avant l'heure fixée pour l'embarquement, la rue de Paris, que devait traverser Mgr Delannoy, pour se rendre d'abord à la Cathédrale et se diriger ensuite vers le Barachois, était remplie de monde sur tout son parcours.

En quittant l'hôtel de l'évêché, Monseigneur s'est fait conduire directement à la cathédrale, où l'attendait un nombreux clergé et où se pressait déjà une assistance considérable. Là, tous les cœurs se sont élevés vers Dieu, pour lui demander de bénir et de protéger le voyage qui allait être entrepris.

Après les prières récitées à cette occasion, et qui ont été suivies de la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement, Mgr Delannoy est sorti de la Cathédrale pour se transporter au Barachois. La foule était énorme sur son passage, et elle grandissait autour de lui au fur et à mesure qu'il avançait. A l'attitude de cette foule, on voyait clairement de quels sentiments d'amour et de vénération elle était animée pour le premier pasteur du diocèse.

Mgr Delannoy a été profondément ému de cette éclatante manifestation dont il était l'objet, et il n'a pu retenir ses larmes en bénissant, dans toute l'ardente effusion de son cœur d'évêque, le troupeau qu'il aime si tendrement, et qui sait lui témoigner en retour tant d'attachement et de respect.

Faisons maintenant des vœux pour son heureux et prompt retour au milieu de nous.

En l'absence de Sa Grandeur, et par suite du départ de M. l'abbé Mou-

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grande-Place à Paris, chez MM. HAVAS, LAGRANGE et C^e, 24, rue Notre-Dame des-Victimes, (place de la Bourse) à Bruxelles, et l'Office du Propriétaire.

ton, qui l'accompagne dans son voyage, c'est M. l'abbé Delgery, second vicaire général, qui est chargé de l'administration du diocèse. Nous savons tous que cet ecclésiastique, si respectable et si distingué, est complètement à la hauteur de la délicate mission qui lui incombe dans cette circonstance. »

M. Fery, sénateur, membre du conseil supérieur du commerce, a passé la journée de vendredi à Lille. Il a été reçu par le bureau du comité linier. M. Fery a été l'un des introducteurs, en France, de la filature mécanique du lin, et il venait se renseigner sur la situation de cette industrie, dont il a toujours été l'un des plus dévoués défenseurs. M. Laurent, député et membre du conseil supérieur du commerce, assistait aux diverses réunions industrielles, qui ont été tenues à l'occasion de la visite de M. Fery.

On annonce la mort, à Lille, de M. Grélerin, directeur des douanes en retraite, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique.

Le mariage de Mlle Duprez, cantatrice au Grand-Théâtre, avec M. Lacombe, négociant à Lille, a eu lieu, samedi matin, devant une assistance fort considérable. Plusieurs artistes prenaient leur concours à la cérémonie.

Les officiers du 14^e dragons ont donné dimanche, dans la forêt de la princesse d'Arenberg, à Raimises, leur dernier et brillant paper hunt de la saison. Plus de quarante cavaliers ont suivi avec succès la piste du rendez-vous à l'hallali.

Peu de chutes à noter, dit l'Echo de la Frontière, et pas un seul accident, malgré le nombre et la réelle difficulté des obstacles à franchir : haies, fossés, lanquettes, barrières et arbres renversés par l'ouragan du 12 mars. On sait que ces chasses sont recommandées par l'autorité militaire comme formant admirablement les chevaux et surtout les cavaliers à ne redouter aucun obstacle en temps de guerre.

Trente-cinq équipages, dont plusieurs fort beaux, notamment un four in hand conduit par un volontaire d'un an du 14^e, assistaient à cette intéressante et périlleuse fête hippique à laquelle ont pris part tous les châtelains des environs, et qui s'est terminée par un lunch sous bois offert aux invités par le comte de M... qui faisait la piste.

Une jeune soigneuse de l'établissement de peignage de M. Allard-Rousseaux, Grande-Rue, a été blessée assez grièvement hier.

Vers onze heures et demie, cette soigneuse, eut l'imprudence de nettoyer son métier en fonctionnement; sa main fut saisie par les engrenages.

Elle a été conduite chez M. le docteur Godefroy, qui s'empressa de lui donner ses soins.

Cette jeune fille, qui est âgée de 16 ans, et se nomme Antoinette Hélin. Elle demeure au Pile.

L'audience de jeudi, à la première chambre du tribunal civil de Lille, a été occupée tout entière par les débats du procès intenté par M. Barcon, ancien secrétaire-général de la préfecture du Nord, à MM. Verley et Saint-Martin. M. Barcon veut faire déclarer ces derniers responsables du montant de fournitures dont l'Etat l'a déclaré comptable de fait, en raison de leur mauvaise qualité, M^r Merlin, député, du barreau de Douai, a pris la parole pour M. Barcon, M^r Delepoivre, du barreau de Paris, a défendu M. Saint-Martin. M. Verley a choisi pour avocat M^r Coquelle, de Lille.

Le ministère public prendra ses conclusions dans une audience prochaine.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 6 mai.

Nous avons annoncé l'arrestation du nommé Lafond, le voleur des tableaux du Musée de Lille. Cet individu a comparu ce matin, devant le tribunal. On sait qu'il s'était rendu en Belgique pour vendre les tableaux et, ne pouvant y parvenir, il était revenu à Lille où il a laissé un des tableaux en gage pour une somme de 70 centimes; l'autre avait été vendu à un brocanteur.

Ce Lafond est un nomade qui a laissé des traces de son passage dans beau-